

Audit du projet informatique clé Surveillance des télécommunications

Département fédéral de justice et police

L'essentiel en bref

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a soumis le programme Surveillance des télécommunications à un troisième audit¹. L'accent a été mis sur la planification globale actualisée, rendue nécessaire par divers retards dans le calendrier. Avec le programme Surveillance des télécommunications, le système de traitement du Service Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (Service SCPT) ainsi que les systèmes d'information de police de l'Office fédéral de la police vont être adaptés. Dans un premier temps, le Département fédéral de justice et police (DFJP) avait prévu d'investir 112 millions de francs dans le développement de la surveillance des télécommunications de la police judiciaire. À cette fin, le Parlement avait approuvé un crédit d'engagement (CE) de 99 millions de francs en 2015.

Par rapport à la planification initiale, le DFJP prévoit aujourd'hui un coût total de 140 millions de francs et un report de deux ans et demi de la date d'achèvement des travaux. Les responsables du programme Surveillance des télécommunications s'attendent à devoir solliciter un crédit supplémentaire. C'est pourquoi ils veulent vérifier l'évolution des coûts en 2021 et trouver des moyens de faire des économies.

En 2018, le DFJP a changé de cap. Il a renoncé au développement du système de surveillance déjà en place au profit de l'élaboration d'un nouveau système en interne. Le CDF comprend cette décision, bien que les risques par rapport au calendrier et sur le plan financier doivent être assumés.

Élaboration interne d'un système de surveillance pour remplacer l'Interception System Schweiz

Contrairement à son plan initial de développer l'Interception System Schweiz (ISS), le Service SCPT a décidé, après une analyse de marché, d'élaborer un système en interne. Cette décision capitale a été examinée et approuvée par le mandant. Avec un partenaire, le Service SCPT entend concevoir et exploiter un composant (Federal Lawful Interception Core Component, FLICC) pour la Suisse.

Les responsables du programme Surveillance des télécommunications n'excluent pas la mesure propre à réduire les risques qui consisterait à acquérir un système de remplacement à titre de plan B, même si les fonctionnalités s'en trouveraient amoindries. Le coût et les modalités de financement du plan B doivent encore être précisés. Il s'agirait aussi de tenir compte des dépenses engagées jusqu'à présent dans l'élaboration du système en interne. Pour ce faire, les responsables du programme Surveillance des télécommunications a établi une planification globale compréhensible et fiable, en accord avec l'ensemble des parties prenantes. Le risque que les composants manquants du projet « IKT-ProgFMÜ-P1 »

¹ « Projet informatique clé Surveillance des télécommunications » (numéros d'audit 16315 et 18290), disponible sur le site Internet du CDF (www.cdf.admin.ch).

(acquisitions de remplacement pour le système de renseignements, le système de gestion et la surveillance rétroactive) ne puissent pas fonctionner comme prévu est faible.

L'élaboration en interne permet de poursuivre les objectifs de numérisation de façon cohérente

La numérisation est un élément important pour la surveillance en temps réel. Avec son élaboration en interne, elle peut être suivie de manière cohérente et, par conséquent, contribuer à la réalisation des objectifs de la Confédération en matière de transformation numérique (innovations dans le domaine des services, des processus, de la gestion et de l'organisation ainsi que de l'informatique). Les modalités de numérisation sont à préciser avec le partenaire d'exécution dans les concepts.

Le programme Surveillance des télécommunications prévoit deux unités de réalisation pour le remplacement fonctionnel de l'ISS. Ainsi, le projet relatif à la surveillance en temps réel ne se fera pas, comme prévu dans le cadre du budget approuvé. Il faudra continuer à investir dans la maintenance et le développement du FLICC.

La gestion des risques est bien en place, les informations communiquées sont correctes et transparentes

Les responsables du programme Surveillance des télécommunications ont bien établi la gestion des risques et fournissent des informations pertinentes à la mandante. Les informations communiquées dans le cadre du *reporting* au Conseil fédéral et au Parlement sont exactes et transparentes.

Texte original en allemand